



LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 avril 2023

application de l'article L2121-25 du code général des collectivités territoriales)

Numéro	Objet	Vote
Délibération N°2023/03/01	<u>COMPTE DE GESTION 2022</u> - ADOPTER le compte de gestion 2022.	<u>Approuvée</u>
Délibération N°2023/03/02	<u>COMPTE ADMINISTRATIF ET AFFECTATION DU RESULTAT 2022</u> VOTER et APPROUVER le Compte administratif 2022. AFFECTER sur le Budget Primitif 2023 l'excédent de fonctionnement 2022, s'élevant à 177 347.38€, à la section Recettes de fonctionnement au chapitre 002 ('Excédent de fonctionnement reporté')	<u>Approuvée</u>
Délibération N°2023/03/03	<u>DEMANDE DE SUBVENTION « AMENDES DE POLICE »</u> DEPOSER auprès du Conseil Départemental de Seine et Marne, dans le cadre des travaux d'amélioration de la sécurité routière, le dossier de demande de subventionnement au titre des amendes de police pour un montant s'élevant à 29 550 € HT.	<u>Approuvée</u>
Délibération N°2023/03/04	<u>DEMANDE DE SUBVENTION POUR UNE ARMOIRE FORTE ANTI-FEU</u> DEPOSER un dossier de demande de subventionnement au titre de la Dotation Générale de Décentralisation pour un montant s'élevant à 3 939,38 € HT AUTORISER le Maire à signer le bon de commande correspondant.	<u>Approuvée</u>
Délibération N°2023/03/05	<u>BUDGET PRIMITIF 2023</u> REPRENDRE l'excédent cumulé de fonctionnement : 177 347.38 € au chapitre 002 'Excédent de fonctionnement reporté' de la section Recettes de fonctionnement AFFECTER La somme de 142 000€ à la section Dépenses de fonctionnement au compte 023 (Virement vers la section Investissement) de la section Dépenses de fonctionnement. REPRENDRE l'excédent cumulé d'investissement : 28 828.06 € au chapitre 001 'Solde d'exécution positif reporté de N-1' de la section Recettes d'investissement AFFECTER La somme de 142 000€ à la section Recettes d'Investissements au compte 021 (Virement depuis la section Fonctionnement) AUTORISER l'exécutif à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein d'une même section dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de la section, ACCEPTER le budget primitif 2023 s'équilibrant en recettes et en dépenses comme suit : Section de fonctionnement : 905 875€ Section d'investissement : 316 795 € Total : 1 222 670€	<u>Approuvée</u>

Date d'affichage :

6 avril 2023

Date de diffusion sur le site internet de la commune :

6 avril 2023

Michel CALMY,
Maire de Le Vaudois

